



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : RECONDUCTION DE MISE A DISPOSITION
MINIBUS VISIOM**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-68-17MinibusVIS-DE

Absent :

P.TAURINYA (Brouilla)
 A . DOUTRES (Caixas)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Accusé certifié exécutoire

Révisé ou Notifié : 20/06/2017

le

Madame Sabine RAYNAL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE MINIBUS PAR LA SOCIETE VISIOCOM

VU la délibération n°29/2014 autorisant la reconduction de la mise à disposition au service jeunesse d'un minibus par la Société VISIOCOM

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que le service POINT INFO JEUNESSE bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule type Minibus par la société VISIOCOM, afin de permettre les déplacements des jeunes sur le territoire.

Il **PRECISE** que la convention de mise à disposition venant à échéance en Juin 2017, il convient de se prononcer sur un renouvellement possible de ce partenariat.

Compte tenu du faible kilométrage et du bon état général du véhicule en cours d'utilisation, il est préconisé le renouvellement sur le minibus existant.


Le Président **PROPOSE** au Conseil de reconduire la convention de mise à disposition avec la société VISIOCOM, dans les mêmes conditions, le financement étant supporté par les annonces publicitaires de partenaires du territoire.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à reconduire la convention de mise à disposition du véhicule Minibus immatriculé BN-794-ML par la société VISIOCOM pour une durée de 3 ans et signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président
René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-68-17MinibusVIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017